

# Règlement du concours photo Lycée Empéri 2025

## 1. Introduction

Le club photo **Objectif24** de la MJC de Salon de Provence associé au CVL et à la MDL du lycée l'Empéri, organise le troisième **Concours de Photographie du lycée de l'Empéri**.

Le concours est gratuit. Vous trouverez dans les paragraphes ci-dessous, les différents éléments du règlement du concours.

## 2. Dates

Période de réception des photos numériques :

**Date limite de participation : 10 mars 2025**

Autres renseignements :

- Les résultats (gagnants et exposés) seront rendus publics avant **l'exposition qui aura lieu courant avril 2025**.
- Les horaires et les dates de l'exposition et du vernissage seront consultables, en temps utile, sur les affichages numériques du lycée et sur Atrium

## 3. Participants

Le Concours est ouvert à tous les élèves du lycée de l'Empéri et uniquement à ces derniers. Les personnes mineures participeront sous la responsabilité et l'autorisation de leurs représentants légaux.

Chaque participant doit être dépositaire des droits liés aux images présentées.

## 4. Emploi des photos

Ce règlement ne comporte aucune clause de cession ou d'utilisation des œuvres.

Leur diffusion se limitera à l'organisation du concours (exposition, projection d'un diaporama sur les affichages numériques du lycée et sur Atrium, site internet du club photo Objectif 24).

## 5. Le thème

Le thème du concours est :

**FESTIF ! - Noir et blanc et couleur**

- Chaque participant ne peut proposer que 2 photos.

## Règlement du concours photo Lycée Empéri 2025

### 6. Droit à l'image

**Important : SI LA PHOTO REPRESENTE UNE PERSONNE RECONNAISSABLE :** La sélection d'une photo parmi les 20 finalistes (photos qui seront affichées et exposées) ne pourra être effective que si l'auteur présente sous format papier ou électronique une autorisation d'une éventuelle personne représentée (ou de ses représentants légaux si la personne est mineure) si celle-ci est reconnaissable . Le document « AUTORISATION DE PUBLICATION DE PHOTOS » à remplir est en annexe à la fin du règlement.

### 7. Formats

Les fichiers numériques JPEG originaux devront présenter une définition d'au moins 4000 pixels sur le côté le plus large pour pouvoir être projetés ou imprimés à l'issue du concours. La sélection pour un prix et la participation à l'exposition finale seront conditionnées à la fourniture par l'auteur d'un fichier dont la définition est suffisante.

### 8. Envois des photos

**Les photos sont à envoyer sur Atrium, au destinataire « concours photo (équipe) » avant le 10 mars 2025.**

### 9. Jury

Le jury sera composé de membres du club photo de la MJC de Salon de Provence, de membres adultes du personnel du lycée (personnel de direction, CPE, AED ...) et d'élèves du lycée élus au CVL et à la MDL.

Le respect du thème, la créativité, la qualité technique et l'originalité seront des critères de jugement importants.

### 10. Dotation

La remise des prix aura lieu le jour du vernissage.

Premier prix : un appareil photo instantané « instamini » avec recharges pour 20 photos

Deuxième prix : une imprimante de poche Bluetooth avec recharges pour 20 photos

Troisième prix : une carte cadeau de 25 euros

Pour les 20 premières photos classées : Un tirage 20 × 30

Les organisateurs du concours se réservent la possibilité de modifier la nature des trois prix en cas de force majeure.

### 11. Résultats

Les lauréats seront prévenus individuellement avant l'exposition.

Les 20 meilleures photos (classement du jury) seront exposés avec le nom de l'auteur et le titre de la photo.

## Règlement du concours photo Lycée Empéri 2025

La réalisation des tirages photo destinés à l'exposition sera prise en charge par les organisateurs.

La liste des élèves concernés par l'exposition sera consultable sur les affichages numériques du lycée et sur Atrium.

### 12. Restrictions

Les photos ne respectant pas le format requis seront écartées dès la réception du fichier de l'image.

Les photos représentant des images réprimées par les lois en vigueur seront refusées.

Le participant ne respectant pas ces consignes, ne pourra en aucun cas contester la décision des organisateurs de refuser la présentation de ses photos au jury.

Le nombre de photos classées et exposées pourra être réduit si le nombre de photos reçues est insuffisant ou la qualité des photos est insuffisante.

### 13. Litiges

Les participants concourent sous leur propre responsabilité ou celle de leurs responsables légaux s'ils sont mineurs.

Les organisateurs ne pourront être tenus responsables de tout problème lié au déroulement du concours, qu'il s'agisse d'une erreur humaine, informatique, d'annulation, ou de quelque autre nature.

La date limite de dépôt des photos, initialement fixée au 10 mars 2025, pourra être modifiée par les organisateurs du concours sans préavis.

Les organisateurs se réservent la possibilité d'annuler le concours sans contrepartie pour toutes raisons qu'ils jugeront nécessaires.

**La participation au concours implique l'acceptation sans réserve du présent règlement.**

## Règlement du concours photo Lycée Empéri 2025

# AUTORISATION DE PUBLICATION DE PHOTOS REPRESENTANT UNE PERSONNE

## CONCOURS NATIONAL DE PHOTOGRAPHIE 2025

Je soussigné(e), (responsables légaux pour les mineurs)

**Nom :** \_\_\_\_\_ **Prénom :** \_\_\_\_\_

Adresse :

Code postal : \_\_\_\_\_ Ville : \_\_\_\_\_

Email : \_\_\_\_\_ Téléphone : \_\_\_\_\_

Autorise le photographe désigné ci-après :

**Nom :** \_\_\_\_\_ **Prénom :** \_\_\_\_\_ **Classe** \_\_\_\_\_

Adresse :

Code postal : \_\_\_\_\_ Ville : \_\_\_\_\_

Email : \_\_\_\_\_ Téléphone : \_\_\_\_\_

A reproduire ou présenter la ou les photographie(s) prise(s) par lui et me représentant, pour les usages suivants :

- Présentation en public lors de l'exposition dans les locaux du lycée de l'Empéri
- Présentation sur le site Atrium
- Présentation sur les affichages numériques du lycée l'Empéri
- Présentation sur le blog du club photo « Objectif 24 » de la MJC de Salon de Provence
- Cette autorisation est valable jusqu'au : .....

Les légendes accompagnant la reproduction ou la représentation de la ou des photographies ne devront pas porter atteinte à ma réputation ou ma vie privée.

Fait à : ....., le : .....

Signature du modèle ou de ses responsables  
légaux :

Signature du photographe :

## Règlement du concours photo Lycée Empéri 2025